



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Communiqué de presse 17/02/2021

## La situation épidémiologique bruxelloise se stabilise mais de nouveaux variants apparaissent

**À Bruxelles, la situation épidémiologique tend à se stabiliser mais la vigilance reste de mise. Pour faire face à la propagation du virus et de ses nouveaux variants, la Commission communautaire commune continue à renforcer la procédure de testing et de tracing. Explications.**

**Si la situation épidémiologique bruxelloise montre des signes de stabilisation, les chiffres restent encore trop élevés.** Depuis le début de l'année, près de 40.000 personnes sont testées chaque semaine et le taux d'incidence (c'est-à-dire le nombre d'infections pour 100.000 habitants) augmente légèrement à 269 le 16/02, contre 257 le 10/02. Le taux de positivité quant à lui reste relativement stable puisqu'il est de 5,2% le 16/02, tout comme le 10/02.

Les hospitalisations continuent leur légère diminution depuis plusieurs jours en passant à 182 le 15/02, contre 202 le 10/02. Le nombre de personnes en unités de soins intensifs suit la même tendance en passant à 37 le 15/02, contre 43 le 10/02. Quant au nombre de décès, il est de 28 le 16/02, contre 24 le 10/02. Pour rappel, les hospitalisations suivent les contaminations avec 15 jours de retard. Tout comme les éventuels décès suivent les hospitalisations avec 15 jours de retard.

### Focus sur le variant brésilien

Actuellement, plusieurs variants ont été détectés sur le territoire de la région bruxelloise. Le variant britannique est de plus en plus présent et les virologues s'attendent à ce qu'il devienne dominant dans notre pays dès le début du mois de mars.

Six cas de variant brésilien ont également été confirmés en Belgique et quelques cas sont suspectés d'être du variant brésilien ou sud-africain (un séquençage doit confirmer ou infirmer ces cas dans les jours à venir) : 2 cas en région bruxelloise (Anderlecht, Watermael-Boitsfort) et 1 cas en Flandre lié avec une école à Woluwe Saint-Lambert, et un lien potentiel entre 1 cas à Bruxelles et 2 autres cas en Flandre, ce qui reste à confirmer.

Le premier cas signalé concerne une personne résidant à Anderlecht, qui a été testée positive le 28 janvier. L'analyse et le séquençage de son test ont confirmé le variant brésilien le vendredi 11/2. Depuis lors, l'équipe d'inspection d'hygiène, en étroite collaboration avec les OST ("outbreak support teams" - équipes de soutien en cas de détection de foyer) et les agents de terrain, travaillent sur ce cas. Plusieurs branches de contacts ont été analysées et plusieurs personnes potentiellement contagieuses ont été (re)testées. Il s'agit ici des personnes du ménage ou présentes dans le même bâtiment, des contacts à haut et à bas risque dans la famille, parmi les amis ou encore dans les écoles. En ce moment,

nous attendons les résultats de la plupart de ces tests. D'autres prélèvements auront lieu aujourd'hui et les jours à venir. Les analyses démontrent que le 'cas 0' serait arrivé en Belgique avec un vol venant du Brésil le 23 décembre 2020. En étroite collaboration avec les centres de test et les laboratoires de la région bruxelloise, les universités de Louvain et d'Anvers ainsi que les équipes d'inspection d'hygiène des autres régions, nous continuons les recherches pour bien contrôler la situation et trouver des liens supplémentaires entre les cas.

### **Une procédure de testing & tracing intensive**

Face à la propagation de ces nouveaux variants, la Cocom a renforcé sa procédure de tracing des cas positifs. Depuis le 13 janvier, les personnes positives présentant une charge virale élevée (soit une valeur CT basse) ainsi que celles avec le gène S manquant (S gen dropout) font l'objet d'un tracing soutenu, permettant de rapidement localiser et isoler les potentiels foyers liés aux nouveaux variants. Depuis le 18 janvier, une équipe de 13 agents de terrain formés spécifiquement à cette recherche de foyers épidémiologiques a également été constituée parmi les plus de 300 personnes travaillant déjà en call center et sur le terrain au tracing des cas positifs au Covid-19.

Ce travail de traçage spécifique a permis de repérer plusieurs foyers de contamination dans des lieux collectifs, 75 au total pour la semaine du 15 février, pour lesquels la procédure d'isolement a été immédiatement lancée :

- 9 dans des établissements de soins,
- 4 dans des institutions pour personnes handicapées (dont 1 est suspecté être un variant),
- 6 dans des entreprises (dont 1 suspecté d'être un variant),
- 1 dans des crèches (dont 1 suspecté d'être un variant),
- 9 dans des jardins d'enfants,
- 11 dans des maisons de retraite (dont 1 suspecté d'être un variant),
- 1 dans d'autres établissements d'éducation (promotion sociale, éducation des adultes, etc.),
- 22 dans l'enseignement primaire (dont 7 suspectés d'être un variant),
- 9 dans l'enseignement secondaire (dont 4 suspectés d'être un variant),
- 3 dans des collectivités sociales (dont 2 suspectés d'être un variant).

Chaque cas positif dans une collectivité est suivi par le médecin référent de cette collectivité (ses contacts en dehors de la collectivité sont suivis par le call center général). Dans le cas d'un foyer potentiel (c'est à dire lorsque 2 cas positifs sont détectés dans les 7 jours avec un lien épidémiologique), le médecin a l'obligation de déclarer ce foyer à l'équipe d'inspection d'hygiène des Services du Collège réuni de la Commission communautaire commune. Celle-ci suit ensuite la situation en collaboration avec le médecin, qui reste responsable de la coordination des actions avec le pouvoir organisateur de la collectivité.

En cas de suspicion d'un foyer en général ou d'un foyer sur la base du variant ou de haute transmissibilité, le Médecin Inspecteur d'Hygiène de la Cocom peut décider d'élargir les critères de mise en quarantaine et de dépistage. La liste des contacts à risque est établie. Ces personnes devront se soumettre à un test. Il leur est demandé de garder la quarantaine pendant la période d'attente du résultat de test. Toute personne dont le résultat du test est positif est informée de l'obligation de se mettre en isolement et la procédure de suivi des contacts à risque recommence autour de cette personne.

Le médecin de la collectivité, soutenu par le Médecin Inspecteur d'Hygiène, garde donc la responsabilité du processus sanitaire. Cependant, certains établissements peuvent être fermés, comme des écoles, par le pouvoir organisateur, en raison du manque de personnel pour organiser les activités ('fermeture administrative').

Dans des cas de foyers étendus et/ou en présence d'un taux d'incidence élevé dans un quartier ou une commune, avec un impact sur 'la vie de la commune', une réunion avec le bourgmestre concerné, la Haut Fonctionnaire, le Médecin Inspecteur d'Hygiène et d'autres acteurs pertinents peut être convoquée pour débattre des mesures à prendre ou de la communication à mener.

Au vu de la situation actuelle, l'importance de respecter les gestes barrière et toutes les mesures mises en place pour limiter la contamination du virus doit à nouveau être soulignée. Ainsi que l'importance de se faire tester à l'apparition du moindre symptôme (la toux, les difficultés respiratoires, la fièvre, les courbatures, la fatigue, la perte du goût et/ou de l'odorat, le nez bouché, le mal de gorge, ou encore la diarrhée). Rappelons que [depuis le 21 janvier, à Bruxelles, les personnes symptomatiques peuvent se présenter dans un centre de test sans prescription préalable d'un médecin](#) (la prescription pour le test se fait alors par le médecin dans le centre de test).

Plus d'informations sur la stratégie de testing & tracing sur [coronavirus.brussels](https://coronavirus.brussels).